

Le 25 mai 2021

PASSER DE LA PAROLE AUX ACTES

Propositions pour une Région partenaire des entreprises

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. Simplification administrative, transparence et proximité	5
II. Ancrage territorial & internationalisation	6
III. Développement de l'entrepreneuriat.....	8
IV. Stratégie d'inclusion pour les personnes en formation, les demandeurs d'emploi et les salariés.....	9
V. Les Énergies renouvelables et l'Économie circulaire avec les entreprises et pour le territoire	11

PREAMBULE

La crise sanitaire qui a frappé le monde, la France et La Réunion a conduit à une longue période de turbulences dont nous commençons à peine à mesurer les conséquences.

Grâce à la solidarité de tous, c'est maintenant l'heure de la reprise. Les défis sont immenses car il nous faut sauvegarder et relancer nos entreprises.

Nous allons également devoir vivre avec :

- de nouvelles règles sanitaires contraignantes
- un tsunami économique et social qui se prépare et dont il faut atténuer la violence
- la prise de conscience que les valeurs Inclusion, Ancrage territorial, Patriotisme Économique, Solidarité que portent la CPME doivent plus que jamais être incarnées dans nos actions car elles sont porteuses de sens.

A la CPME Réunion, nous portons en effet la conviction que les entreprises locales ont un rôle majeur à jouer dans le développement économique et social de La Réunion. Il est vital qu'elles soient identifiées par les pouvoirs publics et leurs opérateurs comme des échelons essentiels de la création de valeur ajoutée, d'emplois et de cohésion sociale pour notre île.

L'enjeu pour nos TPE-PME n'est pas de bénéficier de plus d'aides financières mais de retrouver un environnement, de l'activité et un carnet de commandes ouvrant des perspectives de développement, d'investissement et d'embauches.

Lors des élections régionales de 2015, nous avons formulé 13 propositions aux candidats :

1. *Répondre aux besoins de formation des entreprises du territoire*
2. *Soutenir la transmission du savoir et des valeurs d'entreprise à travers l'apprentissage*
3. *Développer l'économie pour favoriser l'emploi : donner la priorité aux PME*
4. *Encourager l'internationalisation des PME*
5. *Mieux tirer parti des financements européens*
6. *Créer un Conseil de Développement Régional*

7. *Créer une Cité des Entrepreneurs*
8. *Optimiser le potentiel de développement territorial de la commande publique*
9. *Soutenir l'achat local*
10. *Accompagner le développement de la RSE au sein des entreprises locales*
11. *Développer une ou deux zones économiques d'attractivité internationale*
12. *Unifier et promouvoir l'image économique internationale de la Réunion*
13. *Définir une stratégie partagée et un plan d'actions pluriannuel dans le cadre du PRIE*

Beaucoup de ces préconisations restent d'actualité et on ne peut que regretter qu'elles n'aient pas été toutes suivies d'effets.

En 2021, nous les reprenons et dans la déclinaison de notre Vision ACTES (Activités - Compétences - Trésorerie - Engagement - Solidarité) nous avons fait émerger 15 propositions articulées autour de 5 piliers.

Accessibilité: Simplification administrative, transparence et proximité

Coopération: Ancrage territorial & internationalisation

Travail: L'entrepreneuriat sous toutes ses formes

Engagement: L'inclusion pour les personnes en formation, les demandeurs d'emploi et les salariés & par la formation des chefs d'entreprise

Soutenabilité: Les énergies renouvelables et l'Économie circulaire avec les entreprises et pour le territoire

Ces 15 propositions doivent nous permettre collectivement de « passer de la parole aux ACTES ».

I. Simplification administrative, transparence et proximité

Comment construire un développement durable, inclusif et pérenne si les entrepreneurs (créateurs de valeur ajoutée et d'emplois) ne sont ni entendus ni impliqués dans ce projet ?

Proposition 1: associer les représentants des entreprises à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques pilotées par la Région. Avec une réelle volonté de transparence dans l'utilisation des fonds, notamment de l'octroi de mer

Dans le cadre de la Conférence de l'action publique territoriale (CTAP), nous demandons une meilleure cohérence de l'action publique avec un suivi de l'application des textes programmatiques (SAR, SRDEII,...).

Nous souhaitons être pleinement associé à l'élaboration et au suivi de la mise en oeuvre de ces documents programmatiques, en partageant régulièrement les bilans d'évaluation avec les acteurs économiques pour éventuellement réorienter les politiques publiques.

Il conviendrait par exemple d'automatiser le référencement de l'ensemble des aides régionales (flux et stock) sur le site aides-entreprises.fr.

Proposition 2: simplifier l'accès aux fonds régionaux et notamment aux fonds européens. En mettant notamment en place une assistance technique pour aider les TPE-PME à monter les dossiers. Et en créant un mécanisme de pré-financement des opérations subventionnées.

Il faut s'appuyer sur les plans de Relance régional, national et européen, pour sauvegarder, préserver et relancer nos entreprises et donc le territoire. Pour être véritablement efficace et irriguer l'ensemble du tissu économique, les plans de relance doivent bénéficier aux TPE-PME à la hauteur de ce qu'elles représentent dans l'économie réunionnaise: plus de 98% du nombre des entreprises et près de la moitié des emplois marchands.

Proposition 3: nommer un élu délégué aux TPE-PME et lui confier notamment l'animation d'un Guichet unique avec des antennes sur le territoire pour communiquer sur les investissements régionaux à destination des entreprises

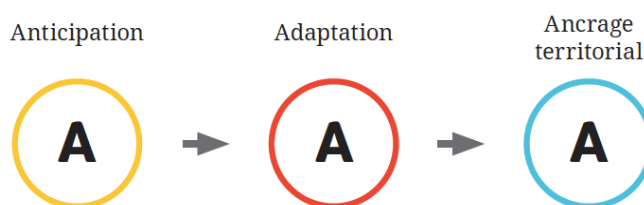
II. Ancrage territorial & internationalisation

Avec l'ancrage territorial, nous avons posé les bases du patriotisme économique et du développement de nos entreprises pour le territoire et par le territoire. Loin d'être un repli sur soi, l'ancrage territorial d'une entreprise augmente son efficacité sur des marchés souvent plus larges et son engagement sociétal. Et c'est souvent une étape vers une plus grande internationalisation.

Cette vision se traduit notamment dans la dynamique Ré-Enraciner l'Economie LocaLE (REELLE) mais aussi au sein de l'Association pour une « Stratégie du Bon achat » (SBA) dans la commande publique afin de favoriser l'accès des TPE-PME réunionnaises aux marchés publics.

Proposition 4: la Région et ses satellites développe une ambitieuse Stratégie du Bon achat pour favoriser notamment l'accès des TPE-PME à la commande publique

La SBA (une Stratégie du Bon Achat) est un accord conclu entre un acheteur public et des organisations professionnelles, à travers lequel les signataires s'engagent à mettre en oeuvre les conditions propices à maximiser la participation des savoir-faire locaux à la commande publique réunionnaise. A travers le SBA, l'acheteur public prend un certain nombre d'engagements sur la qualité de sa stratégie d'achat (le triple A) et sur la réalisation d'un bilan, pour l'amélioration continue de la démarche.



Nous souhaitons voir préciser dans un renouvellement des conventions SBA signés entre acheteurs publics locaux et les organisations professionnelles, les conditions de la mise en oeuvre de la commande publique régionale.

Proposition 5: la Région se mobilise pour promouvoir chez les opérateurs publics & privés, les circuits courts, l'achat local et les produits avec une empreinte carbone réduite

Il s'agit de développer l'économie de proximité territoriale via tant la commande publique que les subventions versées par la collectivité et ses satellites.

Il faudrait accorder des aides spécifiques aux commerces de proximité, afin de leur permettre de s'équiper par exemple de véhicules utilitaires propres, de mettre aux normes leurs installations et de se digitaliser.

Proposition 6: la Région déploie une stratégie de marketing territorial et d'accueil des investissements en valorisant nos atouts

L'internationalisation ne doit pas être subie mais organisée pour assurer une meilleure insertion de La Réunion dans son environnement (Indo-Pacifique, trait d'union entre l'Afrique et l'Asie) au service des entreprises et de la valorisation des atouts du territoire.

Il nous faut mieux valoriser les entreprises engagées dans une démarche d'internationalisation (export ou investissement à l'étranger). La Région pourrait ainsi mieux valoriser le Prix Export du Trophée entreprises et Territoire que porte la CPME avec Antenne Réunion.

Nous demandons à participer à des réunions régulières du Comité d'Orientations stratégiques (COS) du PRIE ainsi qu'aux COPIL associant les opérateurs concernés. Ce COS doit véritablement devenir l'outil de gouvernance politique du PRIE dans toutes les dimensions de celui-ci.

III. Développement de l'entrepreneuriat

Proposition 7: soutien au développement des entreprises (leur naissance, leur croissance, leur transmission et leurs innovations) en choisissant des priorités claires pour le territoire

La crise a rappelé les besoins chroniques de nos entreprises en financement et en Trésorerie.

Nous travaillerons avec l'Etat et la Région Réunion, mais aussi les acteurs financiers locaux, à de nouveaux instruments financiers pour renforcer les fonds propres de nos entreprises, surmonter le « mur de dettes » nées dans la crise et financer la relance de nos entreprises par l'investissement. Les banques et les opérateurs financiers (dont ceux de l'assurance-crédit) doivent devenir les partenaires du développement que portent nos chefs d'entreprises.

Nous proposons également à la Région de développer les Groupements de Prévention Agréés (GPA) pour accompagner les entreprises en difficulté. Et de participer au financement de l'APESA, Association d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe.

Il faut enfin renforcer le financement de l'innovation dans nos entreprises pour accompagner l'indispensable mutation à laquelle nos TPE-PME est appelée.

Proposition 8: soutien à la structuration des filières et notamment artisanales

Nous travaillons aussi à la reconnaissance des savoir-faire locaux, notamment via la structuration des filières à La Réunion, particulièrement dans le secteur de l'artisanat. Car nous sommes convaincus que les filières sont la clé de voûte de notre ambition pour l'ancrage territorial de notre économie.

Nous souhaitons notamment la mobilisation de plusieurs Espaces d'Intelligence Territoriale dans le cadre des contrats de filières pour mieux accompagner la structuration des chaînes de valeur dans lesquelles s'inscrivent nos TPE-PME.

Proposition 9: développement de l'économie sociale et sociale et solidaire, des formes alternatives de travail et de l'insertion par l'activité économique

Nous estimons aussi que les dispositifs d'accompagnement à la création d'activité et de développement des TPE, notamment dans le champ de l'ESS, devront comporter un volet facilitant les démarches de transmission d'entreprises. Cette problématique va concerner un nombre croissant d'acteurs et doit contribuer à éviter une perte de savoir-faire. Elle pourra aussi contribuer au dynamisme de la vie des entreprises et au renouvellement du tissu entrepreneurial.

La CPME demande à être pleinement associée à la gouvernance de cette stratégie régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

IV. Stratégie d'inclusion pour les personnes en formation, les demandeurs d'emploi et les salariés

Dans le cadre de la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014 et de la loi Notre du 7 août 2015, la Région doit élaborer un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche de l'Innovation (SESRI), un Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), et un Schéma d'aménagement régional (SAR). Ces outils doivent converger en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Proposition 10: mobiliser l'ensemble des partenaires et des moyens pour mettre en place une ambitieuse stratégie de formation qui tiennent compte des besoins actuels et futurs des entreprises. Et qui repose sur une ingénierie locale au plus près des besoins des acteurs

La relance ne pourra se faire sans la préservation et le développement des Compétences au sein de nos entreprises. L'enjeu de la formation est critique et exige des réponses fortes et adaptées aux véritables besoins de nos entreprises. La voie de l'apprentissage devra être renforcée.

La richesse humaine qui existe dans nos entreprises est aujourd'hui fragilisée par les incertitudes sur l'activité. La formation et un meilleur accompagnement des chefs d'entreprises face au maquis des dispositifs existants seront au cœur de nos préoccupations. La priorité devra être de faire converger la demande de formation vers l'offre et non pas l'inverse. Une remise à plat des dispositifs publics sera donc indispensable, dans le cadre notamment de la prochaine programmation des Fonds Européens.

Nous demandons l'instauration d'un dialogue de qualité au sein du CREFOP, lieu naturel pour débattre des politiques régionales en matière d'orientation, d'emploi et de formation professionnelle, de leur suivi et de leur évaluation.

Proposition 11: faciliter la mobilité géographique des personnes en formation, des demandeurs d'emploi et des salariés

Les difficultés de déplacement sont un des principaux freins à la mobilité géographique des personnes à La Réunion. Nous attendons une politique ambitieuse de transport et un ré-équilibre réel et planifié du territoire pour lever freins

Proposition 12: construire une stratégie globale d'inclusion (orientation / éducation / formation / enseignement supérieur) et soutenir un appareil de formation et d'apprentissage pour offrir un parcours d'inclusion le plus souple et le plus adapté aux situations de chaque personne à toutes les étapes de sa vie

La CPME se mobilise depuis longtemps pour une meilleure inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un taux de chômage aussi important, notamment chez les jeunes réunionnais ou les personnes porteuses de handicap mais aussi chez les personnes de plus de 50 ans. D'autant que, parfois, des emplois ne sont pas pourvus faute de candidats compétents. L'enjeu de la formation est donc au coeur de nos préoccupations.

Nous demandons à la Région de conclure des partenariats avec les branches professionnelles, dans le cadre de contrats d'objectifs, et avec les OPCO pour accompagner l'apprentissage et la formation des salariés.

Il est également temps de favoriser la transformation digitale des entreprises par la compétence, en décloisonnant les aides économiques et les aides à la formation.

V. Les Énergies renouvelables et l'Économie circulaire avec les entreprises et pour le territoire

Nous partageons l'idée que si le modèle économique réunionnais reste vulnérable, il ne constitue pas pour autant un handicap. La petite taille des entreprises limite, certes, les économies d'échelle mais facilite, en même temps, l'adaptation aux formes nouvelles d'organisation de l'économie (économie de la connaissance, économie collaborative, économie circulaire,...) grâce à la proximité des acteurs.

Proposition 13: mise en place d'une stratégie d'économie circulaire avec les entreprises et reposant prioritairement sur les dynamiques et les savoir-faire locaux

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 07 août 2015 a transféré à la Région la compétence pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan régional se substitue aux trois anciens plans de gestion des déchets à l'échelle régionale et infra-régionale : le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des bâtiments. Ce texte doit être révisé d'urgence.

Nous demandons en outre l'adoption rapide et la mise en oeuvre du PRAEC (Plan Régional d'Actions en faveur de l'économie circulaire).

Proposition 14: optimiser la fiscalité sur l'activité des entreprises et renforcer le rôle de l'octroi de mer comme un instrument de politique économique

Proposition 15: financer le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire en mobilisant les entreprises locales et en s'assurant de la mise en œuvre de la PREE

Il faut contribuer au déploiement d'un réseau d'installations de recharges électriques et d'avitaillement en hydrogène tant sur la mobilité des voyageurs (voiture-bus) que des marchandises (camions).

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

1	Associer les représentants de la CPME à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques	
2	Simplifier l'accès des TPE-PME aux fonds régionaux et surtout aux fonds européens.	
3	Nommer un élu délégué aux TPE-PME et lui confier notamment l'animation d'un Guichet unique en charge des entreprises	
4	Adopter une ambitieuse Stratégie du Bon achat pour notamment faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique	
5	Promouvoir chez les opérateurs publics & privés, les circuits courts, l'achat local et les produits avec une empreinte carbone réduite	
6	Déployer une stratégie de marketing territorial et d'accueil des investissements en valorisant nos atouts	
7	Soutenir le développement des entreprises (leur naissance, leur croissance, leur transmission et leurs innovations) en choisissant des priorités claires pour le territoire	
8	Accompagner la structuration des filières et notamment artisanales	
9	Développer l'économie sociale et sociale et solidaire, les formes alternatives de travail et l'insertion par l'activité économique	
10	Animer une ambitieuse stratégie de formation qui tiennent compte des besoins actuels et futurs des entreprises.	
11	Faciliter la mobilité géographique des personnes en formation, des demandeurs d'emploi et des salariés	
12	Mettre en oeuvre une stratégie globale d'inclusion (orientation / éducation / formation / enseignement supérieur) permettant un parcours adapté aux situations de chaque personne à toutes les étapes de sa vie	
13	Adopter une stratégie d'économie circulaire avec les entreprises et reposant prioritairement sur les dynamiques et les savoir-faire locaux	
14	Optimiser la fiscalité sur l'activité des entreprises et en tenir compte lors de la révision de l'octroi de mer utilisé comme un instrument de politique économique	
15	Financer le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire en mobilisant les entreprises locales et en s'assurant de la mise en oeuvre de la PREE	

Date

Nom & Signature